



Conseil général de l'environnement et du développement durable AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Communiqué de presse

Jeudi 16 mai 2013

L'Autorité environnementale a rendu ses avis sur :

1. Le projet de complexe commercial Grand-Nord – quartier Petite Synthe et le projet de salle multi-usage Aréna – quartier Petite Synthe à Dunkerque (59)
2. Le projet de pôle d'échanges multimodal de Grenoble (Isère)
3. Le projet de prolongement et d'aménagement des stations existantes de la ligne 11 de Châtelet (75) à Rosny-Bois-Perrier (93)
4. Le prolongement de la ligne de tramway T1 de Bobigny à Val-de-Fontenay (93 et 94)
5. Le réaménagement du cordon dunaire de Villeneuve-lès-Maguelone – Constat de report de la demande d'avis

L'Autorité environnementale (Ae) s'est réunie le 15 mai 2013 pour émettre 4 avis et constater un report :

Projet de complexe commercial Grand-Nord et projet de salle multi-usage Aréna, quartier Petite Synthe à Dunkerque (59)

Le présent avis porte sur deux projets d'un même programme dont les dossiers ont été déposés simultanément à l'Ae :

- la construction d'une salle multi-usage dite «Aréna» de 10 700 places dans la zone industrielle de Petite Synthe à Dunkerque, sous maîtrise d'ouvrage de la Société Dunkerque Aréna (SDA), filiale de Vinci Concessions dans le cadre d'un partenariat public privé (P.P.P.) ;
- un projet de complexe commercial dit « Grand Nord » de 56 500 m², sous maîtrise d'ouvrage de la société civile de construction vente (SCCV) Grand Nord, laquelle réalisera aussi les aménagements communs aux deux projets : desserte, réseaux et stationnement.

Dans l'état actuel du dossier présenté, l'absence d'éléments importants constitutifs du programme devant être pris en compte dans l'étude d'impact, et les modifications importantes qui seront apportées au projet du complexe commercial, ne permettent pas à l'Ae de se prononcer sur le fond. Elle recommande aux maîtres d'ouvrage des deux projets de présenter un dossier d'étude d'impact complet, considérant qu'à ce stade les dossiers soumis à son avis sont insuffisants pour être présentés à l'enquête publique.

Projet de pôle d'échanges multimodal de Grenoble (Isère)

Le projet, présenté par Gares & Connexions et porté au total par huit partenaires (collectivités locales, État et acteurs du transport), consiste en des réaménagements importants (bâtiments voyageur, voiries et parvis, silos à vélo, passerelle, gare routière, stationnements...) au niveau de la gare de Grenoble.

Contacts presse :

CGEDD / AE : Maud de Crépy : 01 40 81 68 11
CGEDD / AE : Mélanie Moueza : 01 40 81 23 73
CGEDD / AE : Véronique Wormser : 01 40 81 23 03

Les recommandations de l'Ae portent principalement, en phase chantier, sur l'organisation et l'articulation du projet avec les opérations voisines et sur les impacts des travaux sur la nappe alluviale. L'Ae recommande également d'améliorer l'analyse des impacts acoustiques, notamment la prise en compte des hypothèses de déplacements sur le long terme, et l'évaluation des consommations énergétiques induites ou évitées par le projet.

Projet de prolongement et d'aménagement des stations existantes de la ligne 11 de Châtelet (75) à Rosny-Bois-Perrier (93)

Présenté conjointement par le syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) et la RATP, le projet consiste en un prolongement vers l'est sur environ 6 km de la ligne 11 du métro parisien (Châtelet – Mairie des Lilas) jusqu'à la gare RER- E de Rosny-Bois-Perrier (93). Inséré en souterrain sauf pour un tronçon en viaduc de 580 m, il comprend la création de 6 stations nouvelles, des travaux de réaménagement des stations existantes de la ligne et le transfert d'un atelier garage en bout de ligne.

L'Ae recommande de compléter l'analyse des impacts et la description des mesures envisagées concernant les eaux souterraines, le traitement des déblais en phase chantier et le bruit à proximité du viaduc, et de s'engager sur les mesures de suivi des impacts en phase de travaux.

Prolongement de la ligne de tramway T1 de Bobigny à Val-de-Fontenay (93 et 94)

7,7 km de voies nouvelles, 21 stations (dont 16 nouvelles), 6 communes urbaines traversées (Bobigny, Noisy-le-Sec, Romainville, Montreuil, Rosny-sous-Bois et Fontenay-sous-Bois), des aménagements urbains : le prolongement de la ligne T1 (reliant déjà Saint-Denis à Bobigny) est présenté conjointement par le Conseil général de Seine-Saint-Denis et la RATP.

Les recommandations de l'Ae portent principalement sur le traitement des impacts sonores et vibratoires, notamment les engagements pris et leur suivi. Elles portent également sur la réorganisation des transports urbains (nouveaux plans de circulation, lignes de bus modifiées, stationnements supprimés) et sur la justification du choix du tracé.

Réaménagement du cordon dunaire de Villeneuve-lès-Maguelone – Constat de report de la demande d'avis

Par courrier en date du 26 avril 2013, le directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages a informé le président de l'Ae de la décision de modifier le dossier, et a remplacé sa demande d'avis initiale par une nouvelle demande. L'Ae a donc constaté que le délai initialement fixé pour rendre son avis était reporté à l'échéance de cette nouvelle demande.

Retrouvez les avis complets avec leurs annexes sur le site internet :

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr>

L'autorité environnementale du conseil général de l'Environnement et du Développement durable, créée par le décret n° 2009-496 du 30 avril 2009, donne des avis, rendus publics, sur les évaluations des impacts des grands projets et programmes sur l'environnement. La création de l'autorité environnementale répond aux législations européennes et nationales.

Ces dernières prévoient que les évaluations d'impacts environnementaux des grandes opérations sont soumises à l'avis, rendu public, d'une « autorité compétente en matière d'environnement ». Ces prescriptions visent à faciliter la participation du public à l'élaboration des décisions qui le concernent (convention d'Aarhus, charte constitutionnelle), et à améliorer la qualité des projets avant la prise de décision.

Contacts presse :

CGEDD / AE : Maud de Crépy : 01 40 81 68 11
CGEDD / AE : Mélanie Moueza : 01 40 81 23 73
CGEDD / AE : Véronique Wormser : 01 40 81 23 03